

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
N° 34-2026

Séance du 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge PUYPE, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 11
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SURNON Francis, CROZAT Charles, COMBET Christophe, VIGIER Gwendoline, DUPUI Jean-Baptiste, TOURNIER Caroline, VEGNANT Karine

Date de :

- La convocation : 28/05/2026
- l'affichage : 28/05/2026

Absent(s) excusé(es) :

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

OBJET : Tarifs restauration scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal de la réception du nouveau contrat de la Sarl GUILLAUD TRAITEUR pour la restauration scolaire, dont le tarif a augmenté d'environ 2,8 % pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'année scolaire 2025-2026 :

- 4.90 € le repas
- 2.25 € le repas pour le service de surveillance assuré aux enfants allergiques

Et propose d'augmenter le prix des repas pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

- 5.00 € le repas
- 2.25 € le repas pour le service de surveillance assuré aux enfants allergiques

Les tarifs proposés sont identiques à ceux pratiqués par la commune de Parmilieu.

Le prix réel d'un ticket de cantine pour la commune est de 7.75 €, la différence de coût et à charge de la commune.

Monsieur le Maire informe également que le règlement de la restauration scolaire sera modifié en conséquence et que des précisions seront apportées à certains chapitres.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

APPROUVE avec 10 voix pour et 1 abstention, les tarifs proposés et **AUTORISE** Monsieur le Maire à SIGNER le contrat avec la Sarl GUILLAUD TRAITEUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Pascale CLEYET

Le Maire,

Serge PUYPE

